

FONDS DE DOTATION TVK
*Fonds de dotation régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008
et le décret n°2009-158 du 11 février 2009*
75, boulevard Macdonald 75019 Paris

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 3 NOVEMBRE 2025**

L'an 2025, le 3 novembre à 8 heures 30.

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège social du FONDS DE DOTATION TVK (ci-après le « **Fonds** »), sis 75, boulevard Macdonald 75019 Paris, sur convocation par lettre remise en main propre contre reçu, faite par le Président du Fonds.

Sont présents :

- Monsieur Antoine VIGER-KOHLER,
- Monsieur Pierre-Alain TREVELO,
- Madame Gwenaëlle D'ABOVILLE.

Monsieur Antoine VIGER-KOHLER préside le Conseil d'Administration en sa qualité de Président du Fonds.

Monsieur le Président met à la disposition des administrateurs :

- les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

Monsieur le Président rappelle que les membres du Conseil d'Administration ont été convoqués à ces jour, heure et lieu, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Etablissement du rapport d'activité et proposition d'affectation du résultat ;
- Date et lieu du prochain Conseil d'administration pour approuver les comptes et résolutions ;
- Pouvoir.

Monsieur le Président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Le Conseil procède à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, de l'inventaire, du bilan et de l'annexe du compte de résultat.

Les comptes annuels font apparaître pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, un déficit net de 11.063 €.

GDA
PAT AMW

Le Président précise que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Puis le Conseil procède à l'examen détaillé des comptes de l'exercice et discute de l'évolution du fonds et de ses perspectives.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes faisant apparaître un déficit de 11.063 €.

Le Président précise que si le résultat de l'exercice se traduit par un déficit, il n'existe cependant aucun passif externe, les dettes du Fonds étant vis-à-vis de TVK, Fondateur.

Le Conseil prend acte que la société TVK s'engage à abonder le FONDS DE DOTATION TVK, d'ici le 31 décembre 2025, de manière à rétablir des fonds propres positifs, afin d'assurer la pérennité du Fonds, et de ses actions.

ELABORATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président et les membres du Conseil d'Administration présents arrêtent les termes du rapport d'activité pour l'exercice.

Le Conseil d'Administration propose l'affectation du déficit net de (11.063) € sur les réserves qui s'élèvent à 6.704 euros ; elles ressortiront alors après affectation, à (4.359) euros.

DATE, LIEU, ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET RESOLUTIONS

Le Conseil d'Administration décide de convoquer le prochain Conseil d'administration le 18 novembre 2025 à 8 heures 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation du rapport d'activité,
- Pouvoir pour les formalités.

Après avoir considéré les différents points de l'ordre du jour, le Conseil arrête le texte des différentes résolutions qui seront proposées au vote des membres du Conseil d'Administration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures. Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.



Monsieur Antoine VIGER-KOHLER
Président de séance

FONDS DE DOTATION TVK

Fonds de dotation régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008
et le décret n°2009-158 du 11 février 2009
75, boulevard Macdonald 75019 Paris

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2025

L'an 2025, le 18 novembre à 8 heures 30.

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège social du FONDS DE DOTATION TVK (ci-après le « **Fonds** »), sis 75, boulevard Macdonald 75019 Paris, sur convocation par lettre remise en main propre contre reçu, faite par le Président du Fonds.

Sont présents :

- Monsieur Antoine VIGER-KOHLER,
- Monsieur Pierre-Alain TREVELO,
- Madame Gwénaëlle D'ABOVILLE.

Monsieur Antoine VIGER-KOHLER préside le Conseil d'Administration en sa qualité de Président du Fonds.

La société TVK, SARL au capital de 1.468.000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 808 048 805, dont le siège social est situé 75 boulevard MacDonald à Paris (75019), représentée par Monsieur Pierre-Alain TREVELO, cogérant, assisté à la séance en sa qualité de Fondateur.

Monsieur le Président déclare que le bilan, le compte de résultat, l'annexe, le rapport d'activité, ainsi que tous les autres documents et renseignements mentionnés ou prévus par les statuts, et notamment le rapport du Commissaire aux comptes, ont été tenus à la disposition du Conseil d'administration préalablement à la présente réunion.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'Administration a été convoqué à ce jour, heure et lieu, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation du rapport d'activité,
- Pouvoir pour les formalités.

Le Président rappelle que suite à une erreur de la banque, qui avait clôturé le compte bancaire du Fonds, le cabinet d'expertise comptable n'a pu établir les comptes qu'au début du 4^{ème} trimestre 2025, une fois la situation régularisée par la banque. Cela explique que le Conseil d'administration pour approuver les comptes clos le 31.12.2024 n'ait pu se réunir avant la fin du premier semestre

GDA
PAT ANW

2025. Le Conseil d'administration approuve en tant que de besoin les conditions dans lesquelles les comptes 2024 leur sont soumis pour approbation.

Diverses observations sont alors échangées, puis personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les décisions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- PREMIERE DECISION -

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des voix, confirme et ratifie en tant que de besoin, la convocation et la tenue de la présente réunion à ces heures, date et lieu.

- DEUXIEME DECISION -

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des voix, après avoir entendu lecture par Monsieur le Président du rapport d'activité, et du rapport du Commissaire aux comptes, la société COFIGEX, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'annexe, dûment certifiés par le Commissaire aux comptes, faisant ressortir une perte nette comptable de 11.063 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

- TROISIEME DECISION -

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des voix, décide d'ores et déjà d'affecter la perte nette comptable s'élevant à 11.063 euros de l'exercice clos le 31 décembre 2024, au poste « Réserves », qui s'élève à 6.704 euros, et ressortira après affectation, à (4.359) euros.

Le Conseil d'Administration prend acte que la société TVK s'engage à abonder le Fonds d'ici le 31 décembre 2025, pour rétablir ses capitaux propres à un montant positif, afin d'assurer la pérennité du Fonds et de ses actions.

- QUATRIEME DECISION -

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des voix, approuve le rapport d'activité 2024 du Fonds, établi conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Ce rapport d'activité sera publié au Journal Officiel tel que l'imposent les dispositions légales.

- CINQUIEME DECISION -

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des voix, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

- CLOTURE -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

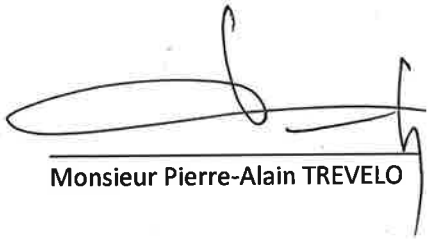
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'ensemble des membres du Conseil d'administration, et par le Fondateur présent.



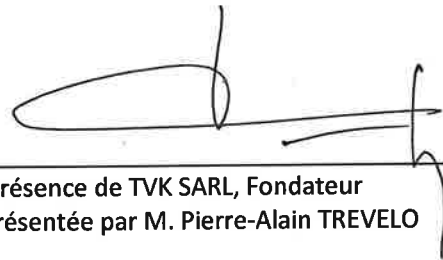
Monsieur Antoine VIGER-KOHLER



Madame Gwenaëlle D'ABOVILLE



Monsieur Pierre-Alain TREVELO



En présence de TVK SARL, Fondateur
Représentée par M. Pierre-Alain TREVELO



EXPERTS EN INTELLIGENCE FINANCIÈRE

64, rue La Boétie
75008 Paris
Tél. 01 56 59 19 99
Fax 01 56 59 19 98
cofigex@cofigex.com
www.cofigex.com

FONDS DE DOTATION TVK

Fonds de dotation régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008
Et le décret n°2009-158 du 11 février 2009

Siège social : 75, boulevard MACDONALD
75019 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

FONDS DE DOTATION TVK

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres du Conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons établi en date du 13 juin 2025, un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquons l'impossibilité de procéder au contrôle des comptes annuels et du rapport d'activité, ceux-ci n'ayant pas été mis à notre disposition dans les délais prévus par la loi.

Ces derniers nous ayant été communiqués en date du 3 novembre 2025, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport sur les comptes annuels.

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation TVK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

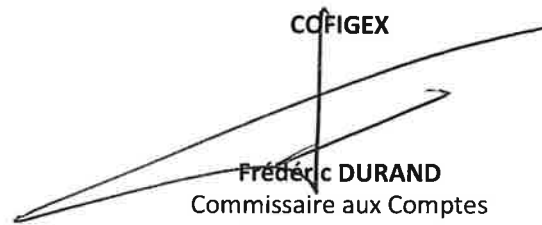
il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que vous êtes appelés à statuer sur l'approbation des comptes plus de six mois après la clôture de l'exercice contrairement aux dispositions de l'article 10 des statuts de votre fonds de dotation.

Paris, le 3 novembre 2025

COFIGEX

Frédéric DURAND
Commissaire aux Comptes

FONDS DE DOTATION TVK

Financial statements

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	4 437		4 437	4 437
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 844		2 844	7 796
Charges constatées d'avance				
Total II	7 281		7 281	12 233
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 281		7 281	12 233

FONDS DE DOTATION TVK

Financial statements

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-11 063	-4 385
Situation nette (sous-total)	-11 063	-4 385
Fonds propres consommables	6 704	11 089
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	-4 359	6 704
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 640	5 529
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total IV	11 640	5 529
Ecarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 281	12 233

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
Ventes de prestations services		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I		
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	11 063	4 385
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Total II	11 063	4 385
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-11 063	-4 385
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés		
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-11 063	-4 385
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises provisions; dép. et transferts de charge		
Total V		

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)		
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	11 063	4 385
EXCEDENT OU DEFICIT	-11 063	-4 385
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDS DE DOTATION TVK

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 7 281 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 11 063 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Le Fonds a pour objet de présenter au public, de mettre en valeur, d'aider à la diffusion et à la création, par tous moyens appropriés (organisation d'expositions, de conférences, d'événements, de colloques, de séminaires, d'ateliers, mise en œuvre d'actions, d'expressions d'intérêts général en France et à l'étranger, publication et éditions de livres, de revues de catalogues, de multiples, de films, d'images et d'œuvre...) l'architecture, l'urbanisme, l'environnement, l'aménagement de la planète, la construction et les disciplines culturelles s'y rapportant, en vue notamment d'assurer la promotion, la préservation et le rayonnement de ces domaines et des savoir-faire qui y sont associés.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le fonds de dotations n'exerce aucune activité susceptible d'être soumise aux impôts commerciaux.

Dans le fonds de dotation, il n'y a pas de salarié et les administrateurs ne sont pas rémunérés, cette information ne peut donc pas être fournie.

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes au titre du présent exercice, s'élève à 1 440 € HT.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 437 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	4 437	4 437	
Charges constatées d'avance			
Total	4 437	4 437	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves		-4 385		-4 385	
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	-4 385	4 385		11 063	-11 063
Situation nette	-4 385			6 679	-11 063
Fonds propres consommables	11 089			4 385	6 704
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	6 704			11 063	-4 359

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 11 640 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 640	11 640		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	11 640	11 640		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 440
Total	4 440

FONDS DE DOTATION TVK

Fonds de dotation régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008
et le décret n°2009-158 du 11 février 2009
75, boulevard Macdonald 75019 Paris

RAPPORT D'ACTIVITE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

1. Préambule : Origine-Données financières

Le fonds de dotation « *FONDS DE DOTATION TVK* » (ci-après le « **Fonds** ») a pour objet de présenter au public, mettre en valeur, aider à la diffusion et à la création, par tous moyens appropriés, l'architecture, l'urbanisme, l'environnement, l'aménagement de la planète, la construction et les disciplines culturelles s'y rapportant, en vue notamment d'assurer la promotion, la préservation et le rayonnement de ces domaines et des savoir-faire qui y sont associés.

Le Fonds a été créé le 5 février 2020.

A son immatriculation, le Fonds a bénéficié d'une dotation de 15.000 euros de ses fondateurs.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 le Fonds n'a perçu aucune libéralité, comme pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les charges d'exploitation supportées par le Fonds, au cours de l'exercice, se sont élevées à 11.063 euros, principalement constituées par des achats et charges externes.

Au 31 décembre 2024, qui est le quatrième exercice du Fonds, les comptes font ainsi apparaître une perte de 11.063 euros.

Les comptes annuels pour l'exercice 2024 ont été établis par le cabinet d'expertise comptable GVA, et certifiés par le cabinet COFIGEX, qui assure une mission de Commissaire aux Comptes, étant ici précisé que suite à une erreur de la banque, qui avait clôturé le compte bancaire du Fonds, le cabinet d'expertise comptable n'a pu établir les comptes qu'au début du 4^{ème} trimestre 2025, une fois la situation régularisée par la banque. Cela explique que le Conseil d'administration pour approuver les comptes clos le 31.12.2024 n'ait pu se réunir avant la fin du premier semestre 2025.

2. Fonctionnement interne du Fonds

Le Fonds est administré par un Conseil d'administration composé de trois membres, nommés pour une durée de deux ans, renouvelable, sans limitation, pour la même durée.

Le Conseil d'administration est actuellement composé des trois membres suivants, à savoir :

- Monsieur Antoine VIGER-KOHLER ;
- Monsieur Pierre-Alain TREVELO ;
- Madame Gwenaëlle D'ABOVILLE ;

dont le mandat expirera le 4 février 2026.

GDA
AT AVW

3. Date, lieu, ordre du jour du Conseil d'Administration

Le prochain Conseil d'administration aura lieu le 18 novembre 2025 à 8 heures 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation du rapport d'activité,
- Pouvoir pour les formalités.

4. Activité réalisée en 2024 et perspectives

Au regard de la situation financière actuelle du Fonds et afin d'assurer des économies de fonctionnement, le Fonds est géré par des bénévoles et n'a aucun salarié depuis sa création. L'exercice clos le 31 décembre 2024 fait ressortir un déficit ; il n'existe cependant pas de passif externe, les dettes étant vis-à-vis de TVK, Fondateur.

La société TVK s'engage à abonder le fonds d'ici le 31 décembre 2025, afin de rétablir ses capitaux propres, et assurer la pérennité dudit fonds et de ses actions.

Au cours de l'année écoulée, l'activité du Fonds de dotation a été consacrée au projet suivant : Réflexions sur la manière de favoriser la mise en place de mécénats de compétences dans l'objectif de mettre en valeur notamment l'architecture, l'urbanisme, l'environnement, et l'aménagement de la planète.

5. Liste des actions d'intérêt général financées par le Fonds et indication de leurs montants

Abstraction faite des actions menées dans le cadre de la réalisation de son objet, le Fonds n'a financé aucune autre action d'intérêt général.

6. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du Fonds de dotation

Le Fonds n'a procédé, à ce jour, à aucune redistribution.

Fait à Paris par le Président
Le 3 novembre 2025



Monsieur Antoine VIGER-KOHLER



COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

FONDS DE DOTATION TVK

75 Boulevard Macdonald
75019 PARIS

Siret : 80890276100010

GVA EURAUDIT

Société par actions simplifiée d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes inscrite aux tableaux
de l'Ordre et de la Compagnie de Paris

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	4 437		4 437	4 437
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 844		2 844	7 796
Charges constatées d'avance				
Total II	7 281		7 281	12 233
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 281		7 281	12 233

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-11 063	-4 385
Situation nette (sous-total)	-11 063	-4 385
Fonds propres consommables	6 704	11 089
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	-4 359	6 704
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 640	5 529
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total IV	11 640	5 529
Ecart de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 281	12 233

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
Ventes de prestations services		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I		
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	11 063	4 385
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Total II	11 063	4 385
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-11 063	-4 385
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés		
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-11 063	-4 385
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge		
Total V		

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)		
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	11 063	4 385
EXCEDENT OU DEFICIT	-11 063	-4 385
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDS DE DOTATION TVK

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 7 281 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 11 063 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Le Fonds a pour objet de présenter au public, de mettre en valeur, d'aider à la diffusion et à la création, par tous moyens appropriés (organisation d'expositions, de conférences, d'événements, de colloques, de séminaires, d'ateliers, mise en œuvre d'actions, d'expressions d'intérêts général en France et à l'étranger, publication et éditions de livres, de revues de catalogues, de multiples, de films, d'images et d'œuvre...) l'architecture, l'urbanisme, l'environnement, l'aménagement de la planète, la construction et les disciplines culturelles s'y rapportant, en vue notamment d'assurer la promotion, la préservation et le rayonnement de ces domaines et des savoir-faire qui y sont associés.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le fonds de dotations n'exerce aucune activité susceptible d'être soumise aux impôts commerciaux.

Dans le fonds de dotation, il n'y a pas de salarié et les administrateurs ne sont pas rémunérés, cette information ne peut donc pas être fournie.

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes au titre du présent exercice, s'élève à 1 440 € HT.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 437 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	4 437	4 437	
Charges constatées d'avance			
Total	4 437	4 437	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves		-4 385		-4 385	
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	-4 385	4 385		11 063	-11 063
Situation nette	-4 385			6 679	-11 063
Fonds propres consommables	11 089			4 385	6 704
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	6 704			11 063	-4 359

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 11 640 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 640	11 640		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	11 640	11 640		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 440
Total	4 440

FONDS DE DOTATION TVK

*Fonds de dotation régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008
et le décret n°2009-158 du 11 février 2009
75, boulevard Macdonald 75019 Paris*

POUVOIR

Je soussigné, Monsieur Antoine VIGER-KOHLER, agissant en qualité de Président du Fond susvisée,

Donne toute procuration a :

Maître Valérie DEVISMES

SELARL ERISMA

Avocats au Barreau de PARIS

21 rue d'Artois -75008 PARIS

Tel : +33 1 85 09 53 63

De, pour moi et en mon nom, déposer au Greffe du Tribunal de Commerce ou au Répertoire des Métiers, selon le cas, et partout où besoin sera :

- toute demande d'immatriculation, de modification ou de radiation, et de complétion et/ou de correction du RNE ;
- de certifier conforme les actes visés à l'article R. 123-102 du Code de commerce dans le cadre de l'article A. 123-4 du même Code,

En conséquence, de faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.



Monsieur Antoine VIGER-KOHLER

CoDA
PAT AN